

# INFOLIVE – ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

**22** Le 12 octobre 2011 Provence – Alpes – Côte d'Azur

## Mouche de l'olive

Les conditions climatiques restent toujours favorables au développement de la mouche de l'olive, même s'il est ralenti par la baisse des températures en altitude notamment. On observe toujours un nombre élevé de captures sur toutes les zones. Nous notons une baisse dans les secteurs très ventés ainsi que dans les zones au climat plus frais. La mouche de l'olive ne pond pas dans les olives fripées et les fruits mûrs en phase de véraison.

Dans les Alpes-Maritimes, les captures augmentent à toutes les altitudes.

Dans le Var, les captures restent stables à un taux élevé.

Dans les Bouches du Rhône, la tendance est légèrement à la baisse, en raison du vent fort la semaine dernière, mais les captures vont augmenter cette semaine car le vent tombe.

Dans le Vaucluse, le vol et le piégeage sont toujours importants.

Dans les Alpes de Haute Provence, le piégeage augmente .

### Secteurs d'altitude

Production	Conduite	Secteurs d'altitude							
		< 150 m		150 - 300 m		300 - 450 m		> 450 m	
Olives noires de table et olives vertes tardives	raisonnée	>>	+++	>>	++	>	++	>>	++
	biologique	>>	+++	>>	+++	>	++	>>	+++
Olives à huile	raisonnée	>>	++	>>	++	>	++	>>	++
	biologique	>>	+++	>>	++	>	++	>>	++

Evolution piégeage

0 rien  
= stable  
> en augmentation  
>> forte augmentation  
< en diminution

Risque ou dégâts

0 nul  
+ faible  
++ moyen  
+++ important

Les prochains vols attendus sont :

- zone précoce et littorale (< 150 m d'altitude) : le vol est en cours, il a débuté avec plus de 10 jours d'avance par rapport à nos prévisions, en raison des températures particulièrement élevées
- zone intermédiaire (150 – 300 m) : vol en cours, s'étalant jusqu'à mi-octobre
- zone plus en altitude (300 – 400 m) : le vol a débuté en fin de semaine dernière sur les zones précoces, avec quelques jours d'avance sur nos prévisions en raison des conditions climatiques particulièrement favorables
- zone de haute altitude (> 450 m) : vol en cours, prochain vol prévu à la fin du mois si les températures se maintiennent

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé du Végétal Oléiculture. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : [contact@ctolivier.org](mailto:contact@ctolivier.org)



## Préconisations :


A l'approche de la récolte, la conduite à tenir doit être mise au point en fonction d'observations précises :

1. le développement de la mouche dans l'olive (stades œufs – larves – pupes) va mettre **deux fois plus de temps** qu'en septembre. Cette année, les températures de septembre ont été particulièrement chaudes : la mouche a mis 31 jours pour se développer. En octobre, les températures descendent, mais même si elles restent élevées pour la saison (entre 20 et 25°C de maximales journalières), le développement sera fortement ralenti (plus de 60 jours de développement). Ce phénomène s'accroît quand on monte en altitude.
2. l'observation des stades de développement des larves est importante : sur environ 50 fruits avec des piqûres de ponte (pas encore troués), compter le nombre de larves jeunes, de larves plus âgées et de pupes.
  - a. Si vous observez une majorité de pupes : il est trop tard pour intervenir, les dégâts vont augmenter dans les 3 prochaines semaines mais n'évolueront plus par la suite
  - b. Si vous observez une majorité de larves âgées : ces larves vont se transformer en pupes et mettre le double de temps à effectuer leur développement (soit 3 semaines à 1 mois). Dans ce cas, une récolte précoce courant octobre est à envisager pour éviter l'augmentation des dégâts et la dégradation de la qualité de l'huile.
  - c. Si vous observez une majorité de jeunes larves : ces larves vont également se développer très lentement et mettre plus d'un mois et demi pour se transformer en adulte. Le risque est donc réduit pour ce stade, et les traitements seront différents selon la destination des fruits :
    - i. olives noires de table : utiliser un produit curatif larvicide ;
    - ii. olives à huile : ne pas intervenir
3. selon la destination des olives, le choix des produits est important : utiliser plutôt des larvicides pour les olives à huile et olives noires de table et plutôt des adulticides pour les dernières olives vertes de table à récolter.

## Pour toutes les altitudes :

- **Production biologique, toutes variétés confondues :**

### **Rappel : Pour l'olive à huile :**

- si le total des fruits troués et des fruits avec des larves en croissance atteint 10%, une récolte précoce en octobre est à prévoir.
- si le total est inférieur à 10%, comme on est en présence d'une population d'adulte importante, traiter avec un produit préventif ou une barrière.
  - **Protection biologique utilisant le Syneïs appât :**  produit limité à 4 applications par an . Le délai avant récolte du Syneïs appât est de 7 jours. Au vu des recommandations déjà effectuées, sur les zones précoces, il n'est plus possible d'utiliser ce produit en stratégie seule. Sur des zones tardives, avec une pression faible, il n'est pas utile d'intervenir (voir ci dessus 1 et 2).
  - **Protection biologique avec des applications d'argiles :** renouveler la couverture s'il y a eu érosion par le vent. **Conseil de DAR : 15 jours.**

## **Pour l'olive de table noire, les préconisations de traitements sont identiques.**

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé du Végétal Oléiculture. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1

☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : [contact@ctolivier.org](mailto:contact@ctolivier.org)



- **Production raisonnée, toutes variétés confondues :**

**Pour l'olive à huile :**

- **si le total des fruits troués et des fruits avec des larves en croissance atteint 10% :**
  - une récolte précoce en octobre est à prévoir si les olives sont suffisamment mûres.
  - Sinon prévoir un traitement curatif pour éviter le développement des larves.
- **si le total est inférieur à 10%.** Intervenir uniquement si les vols sont importants et si la récolte est prévue tardivement.

**Pour l'olive de table verte :** récolte en cours ou tardive (Picholine, Aglandau) : ne plus intervenir pour les altitudes inférieures à 300 m. Au dessus de 300 m, si la date de récolte a lieu au-delà du 20 octobre, il est possible de renouveler un traitement adulticide cette semaine (en respectant le DAR des produits et le nombre d'applications).

**Pour l'olive de table noire :** au dessus de 300 m d'altitude, traiter cette fin de semaine avec un larvicide.



respecter le délai avant récolte des produits : lambda-cyhalothrine 7 jours, thiachlopride 14 jours, diméthoate 28 jours, ainsi que le nombre d'applications maximum (2 applications pour chacun).

Le thiachlopride (Calypso) a un effet larvicide, mais uniquement sur jeunes larves. Contrairement au diméthoate, son effet de « rattrapage » sur les larves âgées est moins important. L'avantage de son DAR n'est valable, actuellement, que pour les olives de table.

**Produits autorisés sur mouche de l'olive : voir le tableau sur Infolive n°10**

**Tous les résultats de piégeage de la mouche sur <http://www.afidol.org/gestoliveprod/>**

## Œil de paon

Les orages de septembre ont favorisé l'apparition de nouvelles taches, apparition qui se poursuit pendant tout le mois d'octobre. Aucune pluie n'est annoncée cette semaine ; les conditions climatiques actuelles ne sont pas propices aux contaminations.

### Préconisations :

Attendre le prochain passage pluvieux pour renouveler la protection.

## Cécidomyie des olives

Des dégâts importants dus à la cécidomyie des olives sont toujours répertoriés dans le Var et les Alpes-Maritimes, surtout sur les vergers recensés l'année dernière.

### Préconisations :

Aucun produit n'est autorisé contre cet insecte. Protégez régulièrement votre verger contre la mouche avec un insecticide curatif et cela pourra avoir une influence sur la cécidomyie.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé du Végétal Oléiculture. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : [contact@ctolivier.org](mailto:contact@ctolivier.org)

